

Vos emballages de transport sont-ils prêts pour le PPWR ?

Alors que le règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages (PPWR) accélère la transition vers la réutilisation en Europe, les emballages de transport réutilisables deviennent un élément de plus en plus important du fonctionnement des chaînes d'approvisionnement.

Chez IPP, nous gérons les supports de charge grâce à des systèmes de mise en commun circulaire qui assurent un flux continu de palettes à travers les chaînes d'approvisionnement européennes, aidant ainsi les entreprises à réduire la complexité, à améliorer la cohérence opérationnelle et à se préparer à l'avenir.



PPWR en bref

Le PPWR redéfinit le rôle des emballages de transport dans les chaînes d'approvisionnement européennes. Face à **l'augmentation des objectifs de réutilisation** à l'horizon **2030 et 2040**, les emballages de **transport réutilisables** deviennent un **enjeu opérationnel majeur** pour les réseaux logistiques, les fabricants et les distributeurs.

Pour les entreprises qui transportent des marchandises à travers l'Europe, cela signifie accorder une attention accrue à :

- ✓ flux d'emballages de transport réutilisables
- ✓ efficacité opérationnelle et standardisation
- ✓ circulation et réutilisation des emballages
- ✓ stratégies d'emballage pour le transport à long terme

Face à l'évolution constante des exigences en matière d'emballage pour le transport, les entreprises ont de plus en plus besoin de partenaires de chaîne d'approvisionnement capables de maintenir l'efficacité, la visibilité et la capacité d'adaptation de leurs opérations d'emballage.

Chronologie du PPWR

2026

Le règlement PPWR commence à s'appliquer sur l'ensemble des marchés de l'UE, mettant davantage l'accent sur les emballages de transport réutilisables et recyclables.

2030

L'objectif de 40 % d'emballages de transport réutilisables accélère la transition vers la réutilisation dans les chaînes d'approvisionnement européennes.

2040

L'objectif de 70 % d'emballages de transport réutilisables confirme que la réutilisation est une pratique courante dans l'ensemble des flux d'emballages de transport.

Comment IPP vous aide à atteindre les objectifs de réutilisation PPWR

Les systèmes de mise en commun d'IPP aident les entreprises à intégrer plus facilement le réemploi dans leurs opérations quotidiennes, favorisant ainsi des flux d'emballages de transport plus efficaces, cohérents et adaptés à l'avenir.

Que signifie le passage au réemploi pour les chaînes d'approvisionnement ?

Face à l'évolution constante des exigences en matière d'emballage pour le transport dans le cadre du PPWR, les entreprises européennes réévaluent la manière dont les emballages circulent dans les chaînes d'approvisionnement.

COHÉRENCE OPÉRATIONNELLE

Les emballages de transport réutilisables favorisent des flux d'emballages plus standardisés et prévisibles au sein des chaînes d'approvisionnement européennes.

CIRCULATION CONTINUE

IPP assure la circulation des véhicules de transport de marchandises grâce à des processus de collecte, d'inspection, de réparation et de redistribution à travers l'Europe.

RÉDUCTION DES DÉCHETS D'EMBALLAGE

Le remplacement des flux d'emballages à usage unique par des systèmes réutilisables contribue à réduire les déchets d'emballage inutiles dans l'ensemble des opérations.

EFFICACITÉ À LONG TERME

Les systèmes de mise en commun réutilisables permettent des opérations de chaîne d'approvisionnement plus fluides, plus efficaces et mieux adaptées à l'avenir.



IPP fournit...

- ☞ Systèmes de mise en commun circulaire
- ☞ Circulation des supports de manutention gérée
- ☞ Infrastructures et réseaux européens
- ☞ Supports de manutention réutilisables
- ☞ Longue durée de vie
- ☞ Expertise opérationnelle
- ☞ Des systèmes circulaires conçus autour du réemploi

Vous obtenez...

- ☞ Des flux d'emballage plus standardisés et prévisibles
- ☞ Une plus grande cohérence opérationnelle tout au long des chaînes d'approvisionnement
- ☞ Une circulation plus efficace à travers les opérations européennes
- ☞ Dépendance réduite aux flux d'emballage à sens unique
- ☞ Réduction des déchets d'emballage dans toutes les opérations
- ☞ Meilleure visibilité sur les opérations de transport
- ☞ Soutien aux objectifs de développement durable à long terme, aux stratégies de réduction des coûts de transport (scope 3) et à l'évolution des exigences en matière d'emballages de transport

Découvrez-en plus

à propos de la manière dont IPP soutient les emballages de transport réutilisables à travers l'Europe

<https://www.ipp-pooling.com/expertise/regulations-compliance/>

Note. Les renseignements fournis dans ce document reflètent l'interprétation actuelle du Règlement sur les emballages et les déchets d'emballages (REDE) par IPP en date de mai 2026 et portent principalement sur les emballages de transport. L'évolution du règlement et de la législation secondaire pourrait entraîner des précisions supplémentaires. Ce document est fourni à titre informatif seulement.

